

Naturellement, pour l'entreprise l'effet inverse est observé. Le coût annuel de son collaborateur équivalent à 105 000 € passe à 115 100 € lorsque celle-ci met à sa disposition une Peugeot 5008 en avantage en nature. Mais ce coût annuel tombe à 111 200 € dès lors que le salarié verse une redevance.

Dans tous les cas, la mauvaise perception qui peut naître lors de la mise en place de la redevance associée à une voiture de fonction s'efface vite dès lors que le collaborateur se voit attribuer un véhicule d'une catégorie supérieure à celle qu'il convoitait initialement.

Véhicule de fonction ou salaire ?

Cas pratique :

Louis est directeur de la logistique dans une entreprise et perçoit un revenu brut annuel de 70 000 €.

Avec l'arrivée du troisième enfant, la famille de Louis aura besoin d'un véhicule plus grand. Louis envisage d'acquiescer une Peugeot 5008 1,6 HDI.

La famille parcourt environ 22 000 kilomètres par an et d'après le barème fiscal 2014, Louis estime que ce véhicule lui coûtera 9 400 €.

Compte tenu de ses engagements immobiliers la famille de Louis ne peut pas engager une telle dépense nouvelle. Ces 9 400 € sont un prélèvement sur son pouvoir d'achat disponible, ils représentent en réalité un revenu brut de 13 400 € compte du plein effet du taux d'imposition marginal de 14% et des charges sociales salariales à payer. Louis est décidé à demander une augmentation de 13 400 € à son patron Monsieur Durand.

La demande d'augmentation :

Monsieur Durand lui répond qu'il n'a pas les moyens de lui donner une telle augmentation, sachant que ces 13 400 € lui coûteraient en réalité 20 100 € avec les 50% de charges sociales patronales.

Monsieur Durand lui propose alors de mettre à sa disposition une 5008 de fonction qui lui coûterait seulement 1 100 € bruts par an et à son entreprise 10 100 € par an. Comment est-ce possible ?

Coût d'usage de la voiture pour l'entreprise :

Une Peugeot 5008 (prix remis de 18% : 21 680 €), en location longue durée revient à 35 200 € en coût d'usage complet y compris carburant, AND et TVS sur les bases de quatre ans/100 000 kms.

Avant calcul des Avantages En Nature, le coût d'usage de la voiture est de 8 800 € par an (35 200 €/4).



1 AEN : ce qu'elle coûte à l'entreprise et au salarié

OPTION 1 : L'AEN

- L'AEN calculé carburant inclus est de 2 600 € soit le prix remis de la voiture x 12 % (carb. compris) = 21 680 x 12 %.
- L'AEN va coûter au salarié 780 € net (520 € de charges sociales salariales + 260 € d'impôt sur le revenu* sur AEN net de charges) soit 1 100 € d'équivalent brut.
- Pour l'entreprise la voiture va revenir à 8 800 € + les charges sociales de 50% sur l'AEN : 1 300 € soit un total de 10 100 €

* Taux marginal d'imposition : 14 %, après les 10% d'abattement pour frais professionnels

COÛT POUR L'ENTREPRISE		COÛT POUR LE SALARIÉ (3 PARTS, 70 K€/AN)	
COÛT D'USAGE ANNUEL DE LA VOITURE HORS AEN	8 800 €	COÛT D'USAGE ANNUEL D'UNE VOITURE PERSONNELLE EN ÉQUIVALENT BRUT (D'APRÈS BARÈME FISCAL)	13 400 €
CHARGES SOCIALES SUR AEN	1 300 €		
COÛT D'USAGE TOTAL	10 100 €	COÛT DE LA VOITURE DE FONCTION EN ÉQUIVALENT BRUT	1 100 €
ECONOMIE PAR RAPPORT À UNE AUGMENTATION DE SALAIRE DE 13 400 € + CS = 20 100 €	10 000 € Soit - 50%	ECONOMIE RÉALISÉE PAR RAPPORT À UNE VOITURE PERSONNELLE (13 400 Brut)	12 300 € Soit - 92%